

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juin 2024	N° 2024-264

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juin 2024	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2024-264

Concessions pour la distribution publique de gaz - Signature d'un contrat de concession - Signature d'avenants à deux contrats - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La distribution publique de gaz est un service public assuré sur le territoire de Bordeaux Métropole par des concessionnaires en monopole sur leurs zones respectives de dessertes exclusives :

- Régaz assure la distribution sur 22 communes,
- GRDF assure la distribution sur 6 communes, qui représentent 7000 abonnés pour un chiffre d'affaires d'environ 2M€HT par an.

Sur la zone GRDF, Bordeaux Métropole dispose actuellement de six contrats de concession pour le service public de la distribution de gaz avec GRDF avec des dates d'échéances différentes pour chaque contrat s'échelonnant du 30 juin 2024 à janvier 2042 :

COMMUNE	Date d'échéance du contrat
Ambarès-et-Lagrave	30/06/2024
Ambès	30/06/2024
Artigues-près-Bordeaux	19/03/2028
Bouliac	15/03/2028
Saint-Louis-de-Montferrand	30/06/2024
Saint-Vincent-de-Paul	01/01/2042

A la suite de la publication d'une part du cahier des charges national négocié entre GRDF, France Urbaine et la FNCCR, et d'autre part l'adoption du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par Bordeaux Métropole, les négociations entre GRDF et Bordeaux Métropole ont débuté fin 2022. Ces négociations se basent sur le modèle de cahier des charges afin d'y intégrer les objectifs métropolitains. Elles ont été faites à l'échelle des 6 communes, afin que les avancées soient applicables sur l'ensemble du réseau concédé par Bordeaux Métropole à GRDF.

Ces négociations ont permis des avancées par rapport aux contrats actuels, notamment s'agissant de la transmission de données à Bordeaux Métropole, la gouvernance des investissements et les engagements de GRDF en termes de transition écologique et

sociale :

- La transmission des données de contrôle, dont la liste a été revue à la hausse par rapport au contrat actuel, ainsi que d'indicateurs de qualité de service et de performance permettant un meilleur suivi partagé de la concession,
- La transmission de la cartographie grande échelle dans le cadre des études d'implantation d'arbres, ou des projets d'aménagement, ce qui permettra une meilleure anticipation amont des projets sur la voirie,
- Un engagement à des clauses d'insertion sociale dans les marchés du concessionnaire et des partenariats avec les structures locales, afin de s'intégrer au SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) de Bordeaux Métropole,
- Une gouvernance des investissements plus partagée avec la mise en place d'un mécanisme de schéma directeur des investissements et de programmes pluriannuels des investissements partagés. Néanmoins, à date, au vu de l'état actuel du réseau qui ne présente pas de points d'alerte, il n'y a pas de programme d'investissement engageant pour GRDF. Une clause de révision est prévue dans le cas où le programme de renouvellement des conduites cuivre ne serait pas mené à un rythme acceptable dans les prochaines années,
- Et enfin des engagements de GRDF dans la transition énergétique du territoire, avec l'accompagnement de la filière biogaz et le suivi du bilan carbone de l'activité de distribution du gaz.

S'agissant des clauses financières, le calcul de la redevance perçue par Bordeaux Métropole est revu dans le nouveau modèle de contrat. Le niveau de redevance est stable par rapport aux contrats actuels (un peu plus de 20k€/an, hors redevance d'occupation du domaine public - RODP).

Contractuellement, le mécanisme prévu est le suivant :

- Le nouveau contrat de concession regroupe les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, pour une durée de 25 ans à compter du 1er juillet 2024, puis les communes de Artigues-près-Bordeaux et Bouliac rejoignent automatiquement ce contrat à l'expiration des contrats actuels en 2028,
- Par conséquent, le contrat actuel s'appliquant sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul est résilié d'un commun accord par anticipation au 30 juin 2024,
- Les contrats de concession sur les communes d'Artigues-près-Bordeaux et Bouliac font l'objet d'un avenant afin d'intégrer dès le 1er juillet 2024 les avancées négociées.

En conséquence, l'ensemble du périmètre concédé à GRDF bénéficie bien à compter du 1^{er} juillet 2024 des avancées négociées.

Il convient par conséquent :

- d'approuver la résiliation du contrat de concession de distribution publique de gaz initialement en vigueur sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul,
- d'approuver la convention de concession,

- d'approuver les avenants aux concessions d'Artigues-près-Bordeaux et Bouliac.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L.5217-2 et L. 2224-31 du Code Général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les contrats de concession pour la distribution publique de gaz sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Saint-Louis de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul dans un cadre contractuel rénové,

CONSIDERANT l'intérêt d'intégrer d'ores et déjà les avancées négociées sur le nouveau contrat aux contrats de concession en vigueur sur les communes d'Artigues-près-Bordeaux et Bouliac,

DECIDE

Article 1 : d'approuver et d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux (à l'expiration du contrat actuel), Bouliac (à l'expiration du contrat actuel), Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul avec GRDF, ci-annexée,

Article 2 : de résilier d'un commun accord entre les parties, à effet du 1er juillet 2024, le contrat de concession de distribution publique de gaz initialement en vigueur sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul,

Article 3 : d'approuver et d'autoriser Madame la Présidente à signer les avenants aux contrats de concession en vigueur sur les communes d'Artigues-près-Bordeaux et Bouliac ci-annexés,

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 14 JUIN 2024	
	Madame Claudine BICHET